

DEPARTEMENT DU PUY DE DOME
COMMUNE DE CORENT
SEANCE DU 07 octobre 2025

Effectif légal du conseil municipal : 15
 Nombre de conseillers en exercice : 14
 Nombre de conseillers présents : 11
 Nombre de conseillers votants : 12

Date de Convocation : 09 septembre 2025

**L'an deux mille vingt cinq,
 le 7 octobre, à 19h00.**

en application de l'article L.2121-7 et L.2122-8
 du code général des collectivités territoriales,
 s'est réuni le conseil municipal de la commune
 de Corent.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

Thierry JULIEN	Patrice CHEVANT	
Jean-Marc BORDIER	Christian CLERMONT	Elise BEBIN
Ulysse CABEZUELO	Alexis TREILHES	
Bernard GOURBEYRE	Pascal MARTIN	
Chantal TREUIL	Carine BASCLE	

Absents : Anaïs CONGIU, Michèle MATINAL, Myriam CHAMOUX,

Pouvoirs : Michèle MATINAL à Thierry JULIEN

a été élu secrétaire de séance : Patrice CHEVANT

Délibération N° 2025 / 16

Remplacement câblage suite vandalisme

Suite au vol de câbles sur le réseau d'éclairage public rue sous le torre et chemin de challard, un devis de remise en service a été réalisé par Territoire d'Energie.

L'estimation des dépenses correspondant aux conditions économiques, à la date d'établissement du projet, s'élève à 13 000 Euros HT,

Conformément aux décisions prises par son comité, le territoire d'énergie du Puy-de-Dôme peut prendre en charge la réalisation de ces travaux en les finançant dans la proportion de 50 % du montant HT et en demandant à la commune un fond de concours égal à 50% de ce montant (auquel s'ajoute l'intégralité du montant TTC de l'Ecotaxe s'il y en a), soit : **6 500,00 €**.

Ce fond de concours sera revu en fin de travaux pour être réajusté suivant le montant des dépenses résultant du décompte définitif.

Il est demandé au conseil municipal :

- D'approuver l'avant projet de réfection du câble EP suite à vandalisme
- De confier la réalisation de ces travaux au Territoire d'Energie du Puy de dôme
- De fixer la participation de la commune de Corent au financement des dépenses à 6 500,00 € et d'autoriser le maire a verser cette somme, après réajustement en fonction du relevé métré définitif, dans la caisse du receveur du Territoire d'Energie
- De prévoir a cet effet, les inscriptions nécessaires lors de la prochaine décision budgétaire.

Décision prise à l'unanimité des membres présents.

Délibération reçue en préfecture le :

DEPARTEMENT DU PUY DE DOME
COMMUNE DE CORENT
SEANCE DU 07 octobre 2025

Délibération N° 2025 / 17

Budget : Décision modificative

Plusieurs décisions modificatives sont nécessaires :

1. *Alimentation de crédits suite à un dégrèvement de taxe d'habitation*
Dépassement de crédit pour la somme de 631 € du a un dégrèvement sur logement vacant.
2. *Alimentation de crédits suite au remboursement d'un dépôt de garantie et régularisation annuité emprunt 2024,(1354 €)*
3. *Alimentation de crédits afin de permettre la prise en compte de nouveaux amortissements*
Rue basse : 1291 €
Extensions réseaux : 922 €
logements sociaux : 94 €

DM n°1 – VIREMENT DE CREDITS

DEPENSES		RECETTES	
Compte	Montant	Compte	Montant
		040 – 28041512	-1 305,00 €
		040 – 2804182	1 305,00 €
			0,00 €

DM n° 2 – CREDITS SUPPLEMENTAIRES SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES	
Compte	Montant	Compte	Montant
014-7391112	631,00 €	75-7588	1 633,00 €
042-681	1 002,00 €		
Total	1 633,00 €	Total	1 633,00 €

DM n°3 CREDITS SUPPLEMENTAIRES SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES		RECETTES	
Compte	Montant	Compte	Montant
16-1641	1 354,00 €	040-2804182	1 002,00 €
		16-165	352,00 €
Total	1 354,00 €	Total	1 354,00 €

Le conseil municipal valide ces décisions modificatives

Décision prise à l'unanimité des membres présents.

Délibération reçue en préfecture le :

POINT SUR LES TRAVAUX EN COURS

Sans délibération

1. PLATEAU

Les travaux se poursuivent avec une fin de chantier prévu pour le mois de décembre.

2. CITY STADE

L'installation de la structure est en cours.

Délibération N° 2025 / 18

Approbation du plan Mobilité

Mond'Arverne Communauté, en sa qualité d'Autorité Organisatrice des Mobilités (AOM) au niveau local depuis le 1^{er} juillet 2021, s'est engagé entre décembre 2023 et juin 2025 dans la réalisation d'un plan de mobilité simplifié (PDMs).

Le PDMs traduit la stratégie mobilité du territoire visant à développer à court et moyen terme une offre locale de transports publics adaptée à la réalité des pratiques et besoins de mobilité des habitants.

Cette démarche s'inscrit également dans une logique partenariale étroite avec le SMTC-AC au regard :

- De l'importance des flux pendulaires orientés vers la métropole (enseignements issus de l'étude EMC2),
- D'une convention de partenariat établie entre les 2 AOMs visant à permettre une implication technique des services du syndicat dans la définition d'une partie des réponses aux besoins et leurs chiffrages financiers,
- D'un possible transfert de la compétence mobilité à terme au syndicat

Le PDMs est structuré autour des éléments suivants :

- Un diagnostic mobilité alimenté par l'enquête EMC2 menée en 2023 sur un périmètre élargi de plusieurs AOM du Puy de Dôme (dont Mond'Arverne Communauté) visant à connaître les pratiques de déplacements des habitants du territoire concerné,
- Des orientations stratégiques déclinées en objectifs d'évolution de parts modales à horizon 2035,
- Un scénario d'offres décliné en 15 actions opérationnelles et chiffré financièrement dans le cadre de 2 scénarios de mise en œuvre :
 - o 1/ transfert de compétence au SMTC-AC au 1^{er}/01/2028
 - o 2/ mise en œuvre par Mond'Arverne Communauté,
- Un plan d'actions décliné en 15 fiches actions,
- Un calendrier prévisionnel de déploiement

DEPARTEMENT DU PUY DE DOME
COMMUNE DE CORENT
SEANCE DU 07 octobre 2025

Synthèse scénario d'offres

Mode	N° action	Descriptif	Scénario SMTc	Scénario MA Cté
Modes collectifs	1	Création d'un arrêt de bus aux Varennes sur la ligne 39 du futur réseau TCU clermontois	X	
	2	Prolongation de la ligne 13 actuelle du réseau T2C jusqu'à la ZA Pra de Serre	X	
	3	Annualisation de la ligne saisonnière Clermont-Aydat	X	X
	4	Définition d'une desserte en TC du site de Gergovie	X	X
	5	Création d'un service de bus express entre le pôle de vie de l'Ouest et la métropole (arrêt : lycée Lafayette)	X	X
	6	Reprise et adaptation du service navette Vic le Comte - Longues	X	X
	7	Expérimentation d'un service de navette entre la gare des Martres de Veyre et la ZA Pra de Serre	X	X
	8	Création d'un service de Transport à la Demande (TAD) pour l'ensemble des communes du territoire	X	X
Modes partagés et/ou solidaires	9	Création d'une aire de co-voiturage multimodale à Orcet	X*	X
	10	Déploiement d'un réseau de stop organisé	X	X
	11	Expérimentation d'un service de co-voiturage solidaire via la plateforme départementale des mobilités	X	X
	12	Promotion de la pratique du co-voiturage	X	X
Modes actifs	13	Réalisation d'un schéma directeur cyclable	X*	X
	14	Création d'un service de location longue durée de VAE	X	X
Evolution des usages	15	Expérimentation de nouvelles formes de mobilité telles que les véhicules intermédiaires	X	X

* actions potentiellement sous maîtrise d'ouvrage communautaire même si la compétence « mobilité » est transférée au SMTc-AC

Le Maire précise que le PDMs, arrêté le 26 juin 2025 par le Conseil communautaire de Mond'Arverne Communauté, est désormais soumis à une phase de consultation auprès des Personnes Publiques Associées (comprenant les 27 communes-membres) puis de la population conformément aux articles L 1214-36-1 et R1214-12 du code des transports.

C'est donc à ce titre que le Conseil municipal est appelé à émettre un avis sur le projet de plan de mobilité simplifié.

Au regard des éléments exposés ci-dessus et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- D'émettre un avis favorable sur le plan de mobilité simplifié de Mond'Arverne Communauté
- Assorti le cas échéant des observations suivantes :
 - o Connaître le plan des itinéraires cyclables.
 - o Proposer un transport régulier entre Corent et la gare (horaires de travail)

Décision prise à l'unanimité des membres présents.

Délibération reçue en préfecture le :

QUESTIONS DIVERSES

Délibération N° 2025 / 19

Définition des zones d'accélération des énergies renouvelables (ZAE nR)

La loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables vise à accélérer le développement des énergies renouvelables de manière à lutter contre le changement climatique et préserver la sécurité d'approvisionnement de la France en électricité. L'article 15 de la loi a introduit dans le code de l'énergie un dispositif de planification territoriale à la main des communes.

La zone d'accélération illustre la volonté de la commune d'orienter préférentiellement les projets vers des espaces qu'elle estime adaptés. Ces projets pourront bénéficier de mécanismes financiers incitatifs. En revanche, le fait d'être situé en zone d'accélération ne garantit pas à un projet la délivrance de son autorisation ou de son permis. Le projet doit dans tous les cas respecter les dispositions réglementaires applicables. Un projet peut également s'implanter en dehors des zones d'accélération. Dans ce cas, un comité de projet sera obligatoire. Ce comité inclura les différentes parties prenantes concernées par un projet d'énergie renouvelable, dont les communes limitrophes.

En application de l'article L141-5-3 du code de l'énergie, ces zones sont définies, pour chaque catégorie de sources et de types d'installation de production d'énergies renouvelables, en tenant compte de la nécessaire diversification des énergies renouvelables en fonction des potentiels du territoire concerné et de la puissance des projets d'énergies renouvelables déjà installée.

Il est proposé de soumettre à l'accord du conseil municipal les zones d'accélération sur les énergies suivantes :

- Solaire photovoltaïque en toiture, selon les zones définies sur la carte en annexe de la présente délibération

L'avis des gestionnaires d'aires protégées a été sollicité du vendredi 25 avril au lundi 19 mai 2025, pour les ZAE nR présentes au sein de leur périmètre.

Une concertation publique à destination des habitants a été organisée du lundi 23 juin au vendredi 11 juillet 2025, selon les modalités suivantes :

- Concertation par la mise à disposition d'un cahier en mairie

Il est proposé au conseil municipal d'émettre un avis favorable à la proposition de ZAE nR sur sa commune.

le Conseil municipal :

- Décide de définir sur le territoire de sa commune les zones d'accélération des énergies renouvelables (ZAE_{NR}), telles que figurant en annexe.
- Valide la transmission de la cartographie des zones arrêtées au référent préfectoral et à l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) dont est membre la commune.

Décision prise à l'unanimité

Délibération reçue en préfecture le :

QUESTIONS DIVERSES

Délibération N° 2025 / 20

Demande de subvention caisse des écoles

La caisse des écoles de Corent souhaite organiser une séance de cinéma en plein air.
Afin de financer ce projet, l'association sollicite une aide financière de la commune.

Il est proposé de demander auprès du département une subvention complémentaire au titre de la DALD à titre exceptionnel pour financer cette manifestation.

Décision prise à 9 pour et 3 abstentions

la séance est levée à 21 : 05

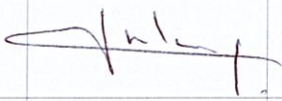
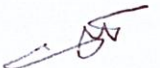
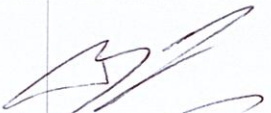
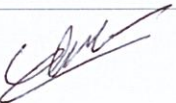
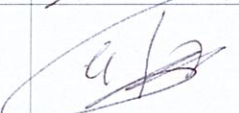
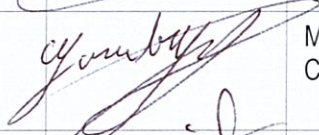
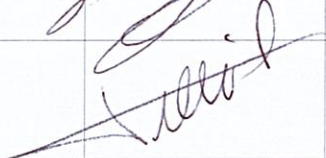
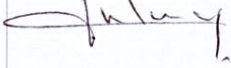
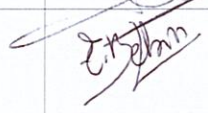
Table des délibérations :

Délibération n° 2025/16	Remplacement câblage suite vandalisme
Délibération n° 2025/17	Décision modificative
Délibération n° 2025/18	Approbation du plan mobilité
Délibération n° 2025/19	Définition des zones d'accélération des énergies renouvelables
Délibération n° 2025/20	Demande de subvention caisse des écoles

2025/20

DEPARTEMENT DU PUY DE DOME
COMMUNE DE CORENT
 SEANCE DU 7 octobre 2025

Tableau des signatures :

Thierry JULIEN Maire		Patrice CHEVANT Conseiller Municipal	
J-Marc BORDIER 1er adjoint		Christian CLERMONT Conseiller Municipal	
Ulysse CABEZUELO 2eme adjoint		Anaïs CONGIU Conseillère municipale	Absente
Bernard GOURBEYRE 3eme adjoint		Myriam CHAMOUX Conseillère municipale	Absente .
Chantal TREUIL 4eme adjointe		Pascal MARTIN Conseiller Municipal	
Carine BASCLE Conseillère municipale		Michèle MATINAL Conseillère municipale	Pouvoir Thierry JULIEN 
Elise BEBIN Conseillère municipale		Alexis TREILHES Conseiller Municipal	